

CVEC - FICHE PROJET- AXE 2 Associations

Titre du projet : Polysémies

Nature et domaine du projet

- Accompagnement social (citoyenneté, solidarité...)
- Culturel (Art, découverte ...)
- Prévention et éducation à la santé (hygiène, prévention ...)
- Sport (tournois, nature du sport...)
- Accueil (intégration, rencontres, environnement...)

Forme du projet (plusieurs choix possibles)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Animation du campus | <input type="checkbox"/> Radio |
| <input type="checkbox"/> Atelier | <input type="checkbox"/> Conférence-débat |
| <input type="checkbox"/> Évènement (Concert, Festival...) | <input checked="" type="checkbox"/> Réalisation de films |
| <input type="checkbox"/> Concours | <input type="checkbox"/> Formations |
| <input type="checkbox"/> Exposition (sculpture, photos) | <input type="checkbox"/> Tournois/compétition |
| <input type="checkbox"/> Équipement | <input type="checkbox"/> Autre (précisez)..... |
| <input type="checkbox"/> Magazine ou journal | |

Porteur du projet

Statut juridique de l'entité porteuse du projet :

Association Etudiante

Association non étudiante

L'association est-elle affiliée à un établissement(s) d'enseignement supérieur parisien : OUI NON

Si oui, lequel ? Université Sorbonne Panthéon

Nom de l'association : Adelphes Productions

Objet : 59.11B - Production de films institutionnels et publicitaires

Adresse : 892 CHE DE DIEME le Laca FAVERGES-DE-LA-TOUR, 38110 FAVERGES-DE-LA-TOUR

N° SIRET(obligatoire) : 9 | 2 | 3 | 6 | 0 | 6 | 5 | 3 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

Mél de l'association : adelphedart@gmail.com

Coordonnées du responsable du projet :

Nom : Nathhorst

Prénom : Tamara

Fonction au sein de l'association :

Adresse : 1 boulevard Louis Loucheur, 92210 Saint-Cloud

Tél/Port : 06.50.05.15.30

Mél : tamaraeleonor@gmail.com

Autres étudiants participants / Membres du Bureau de l'Association (4 noms maximum) :

Prénom / Nom :	Tél/Port :	Établissement :	Statut membre de l'association) :
Vivian VERRIERE	06.95.73.88.95	Sorbonne Panthéon	Président
Pascal HAKIZIMANA	07.45.51.63.63	Sorbonne Nouvelle	

Personne habilitée à signer la convention de subvention CVEC qui doit être le président, le directeur ou le co-président de l'association :

Nom : VERRIERE

Prénom : Vivian

Fonction au sein de l'association : Président

Mél : vivianverriere@gmail.com

ProjetNouveau projet Renouvellement **Titre du projet :** Polysémies

Site internet (le cas échéant) :

Comptes réseaux sociaux ou autres : en cours de création

Partenaire(s) co-organisateur(s) du projet le cas échéant :

Description du projet : (*Préciser les objectifs visés, comment seront impliqués les étudiants et de quelle manière le projet améliore leurs conditions de vie ; en cas de renouvellement d'une demande, préciser les changements depuis la dernière demande*) :

Objectifs ::

- => Offrir une expérience formatrice aux étudiants bénévoles du projet
- => Organiser la projection du court-métrage à la Sorbonne Nouvelle et à Panthéon Sorbonne mais aussi dans un cinéma parisien extérieur à l'université
- => Créer un cadre de rencontres entre les étudiants de Paris 1 et Paris 3
- => Respecter un budget prévisionnel

Public visé :

- Nombre d'étudiants touchés par le projet : 20
- Si public mixte (étudiant et non étudiant), indiquer le nombre de personnes n'ayant pas le statut étudiant :

Retombées en milieu étudiant :

- => Projection du court-métrage à Paris 1 et Paris 3
- => Conférence post-projection

Calendrier prévu :

- Pour un projet **ponctuel**, indiquer la date :
- Pour un projet **étalé sur plusieurs échéances**, indiquer :
 - Sa durée globale en précisant les dates :
 - La date de réalisation pour chacune des actions :

Lieu où se déroule le projet :

Lieu où se déroule le projet :

Île de France

- Pour les projets de court-métrage, uniquement :

Date de début de réalisation : 18/09/2024

Date de fin de réalisation : 31/05/2026

Date(s) et lieu(x) de diffusion

Date(s) de diffusion	Lieu(x) de diffusion
Juin 2026	Cinéma des écoles
Juin 2026	Paris 1 Panthéon Sorbonne Paris 3 Sorbonne Nouvelle

Modalités de mise en œuvre (étapes, temporalité...):

Première étape : finalisation du scénario

2nd : Préproduction

3ème : Tournage

4ème : Post production (montage, étalonnage, mixage)

5ème : diffusion en salles

6ème : diffusions en festivals (gratuits)

Modalités d'évaluation : indicateurs permettant d'évaluer le projet (ex : nombre de participants, etc.) :

Le court-métrage sera évalué par sa capacité à réaliser un tournage qui regroupe des élèves issus de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris 3 Sorbonne nouvelle et permettre de créer des liens entre eux pour susciter de nouvelles rencontres et projets.

Actions de communication :

Affiches, posts sur les réseaux sociaux (compte de Polysémies, compte de Adelphes Productions), diffusion du court-métrage dans des festivals gratuits.

Engagement

Je soussigné, VERRIERE Vivian confirme avoir pris connaissance du règlement général de la CVEC et m'engage à (cocher) :

- Signer la convention de subvention CVEC transmise par le Crous.
- Informer la responsable du service CVEC de toute modification du projet liée au calendrier, au lieu ou au financement, avant la réalisation du projet.
- Répondre, le cas échéant, à certaines précisions et demandes de pièces complémentaires, soit pour la finalisation du dossier de candidature, soit en cours d'étape du projet.
- Mettre en œuvre le projet exposé.
- Transmettre le bilan qualitatif (annexe 3) ainsi que le bilan financier (annexe 4), un mois au plus tard après la date de fin du projet (modèles joints avec la convention).
- Mentionner le soutien du Crous de Paris par l'utilisation de son logo et à faire figurer la pastille « financé par la CVEC » sur tous les supports de communication (affiches, flyers, site web etc.) liés au projet financé, ceci afin d'informer les étudiants sur l'utilisation de cette taxe dont ils s'acquittent chaque année avant leur inscription. Dans ce cadre, le porteur de projet s'engage à envoyer au service communication les supports de communication prévus pour validation.
- Assurer une bonne visibilité des actions et dans une dynamique de valorisation du dispositif, le porteur de projet s'engage à informer le service communication des actions de communication prévues et à lui fournir des éléments de valorisation a posteriori sur demande.
- A rembourser totalement ou partiellement les sommes perçues en cas de réalisation partielle, d'absence totale de réalisation du projet ou de non-conformité de cette réalisation avec le projet initialement présenté.

Fait à : Paris

Le : 18/05/2025

Nom et signature du représentant habilité à signer la convention de subvention CVEC :

Nom, prénom VERRIERE Vivian, président de Adelphes Productions

Signature



Pièces à joindre au dossier

- Avis de situation au répertoire SIRENE-INSEE de moins de 3 mois (fiche SIRET)
- Le dernier rapport d'activité de l'association et bilan financier de l'année N-1 et de l'année en cours.
- Relevé d'identité bancaire de l'association,
- La fiche de création Tiers (Annexe 1),
- Formulaire RGPD signé (Annexe 2),
- Extrait du Journal Officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
- Les statuts de l'association,
- Composition du bureau,
- Photocopie de la carte d'étudiant du porteur de projet indiquant son établissement de rattachement,
- Attestation des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de formation précisant que le projet ne relève pas d'un cursus universitaire (crédits ECTS),

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Budget prévisionnel détaillé,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

POUR INFORMATION :

Les associations percevant des subventions publiques sont dans l'obligation de posséder un numéro SIRET.

Les associations percevant annuellement une ou plusieurs subventions publiques en numéraire dont le montant total dépasse 153.000 € sont soumises à l'obligation de nomination d'un commissaire aux comptes et au dépôt de ses comptes.

Critères de non-éligibilité :

Ne sont pas financables par la CVEC :

- Les projets à caractère politique, syndical ou religieux,
- Les projets à but lucratif ou commercial,
- Les projets à visée pédagogique ou tout élément ou équipement pédagogique au sein d'un projet ainsi que les actions liées à la formation, sauf les pratiques sportives et culturelles ou en lien avec la prévention et la promotion de la santé, menées dans le cadre d'une unité d'enseignement (UE) non obligatoire,
- Les projets de maintenance de locaux, qui sont de la responsabilité des établissements,
- L'entretien courant (nettoyage notamment) des locaux, même si ces derniers ont été financés précédemment par la CVEC.
- Les projets trop imprécis, ne permettant pas une évaluation concrète du projet,
- Les projets déjà réalisés au moment de la demande ou de la date de passage en commission,
- Les projets dont le budget n'est pas équilibré ou non justifié par des documents.
- Le réapprovisionnement d'un dispositif existant ne peut être financé que si le Crous a financé son installation. La demande de réapprovisionnement ne peut pas se faire de façon récurrente.
- Le même équipement déjà subventionné dans le cadre d'un projet identique (même porteur et/ou pour la même année civile/universitaire et destiné au même site),
- Les projets/services existant déjà sur le campus,
- Le bilan de l'édition précédente n'a pas été fourni, lorsque l'édition précédente a été financée par le Crous.
- L'achat d'équipements de protection individuelle
- Les formations de sauveteur secouriste du travail. En revanche, les formations aux premiers secours, hors du cadre professionnel, sont finançables

Les projets présentés hors délai ne seront pas examinés.

Critères d'appréciation des projets :

- Un projet clair, précis et argumenté,
- Un projet dont les retombées sont visibles et significatives sur le milieu étudiant
- La faisabilité du projet
- Un projet équilibré avec un budget détaillé
- Un projet avec plusieurs sources de financement
- Un projet structurant ou novateur pour la vie étudiante parisienne.

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

Toute association percevant des fonds CVEC s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) ainsi qu'à mentionner le soutien du Crous par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication en rapport avec le projet.

Les projets abondés par le dispositif seront susceptibles d'être valorisés par le réseau des Crous et utilisés dans leur communication.

Le dossier doit être remis à la Direction de la Vie Etudiante du Crous de Paris
Contact : projets-cvec@crous-paris.fr

Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 07/06/2023

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 24/05/2023
Identifiant SIREN	923 606 537
Identifiant SIRET du siège	923 606 537 00010
Dénomination	ADELPHES PRODUCTION
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
N° RNA ¹	W382011078
Activité Principale Exercée (APE)	59.11B - Production de films institutionnels et publicitaires
Appartenance au champ de l'ESS ²	Oui
Appartenance au champ des sociétés à mission	Non

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 24/05/2023
Identifiant SIRET	923 606 537 00010
Adresse	892 CHE DE DIEME le Laca FAVERGES-DE-LA-TOUR 38110 FAVERGES-DE-LA-TOUR
Activité Principale Exercée (APE)	59.11B - Production de films institutionnels et publicitaires

1 : Répertoire National des Associations

2 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.